



VILLE D'AVIGNON.

A

B

C

D

E

F

Note pour Monsieur le Préfet.

La prétendue école de natation que la ville subventionne à raison de 300 frs est établie sur la branche gauche du Rhône et sur la rive droite de cette branche, à 2 K^m environ de la porte de l'Oulle au point **A** (Voir le plan ci joint). - Cette école de natation est composée d'un bateau, hors service, ayant environ 15 mètres de long sur 3 de large. Les baigneurs y déposent, pile-mêlée, leurs vêtements.

L'espace libre entre le bateau et la rive est destiné aux nageurs inexpérimentés. Cet espace mesure 15 mètres de long sur 4 de large. - La plus grande profondeur d'eau est de 1^m à 1^m 10.

Les nageurs d'une certaine force ne peuvent pas se contenter d'un champ aussi restreint. Ils remontent le fleuve jusqu'au point **B** et se laissent porter par le courant jusqu'au dessous du bateau. - En cet endroit, la force du courant est telle que les meilleurs nageurs éprouvent de grandes difficultés pour regagner la rive. C'est ainsi que l'année dernière deux malheureux jeunes gens ont été entraînés et